

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2017 A 19 HEURES 30

Etaient présents : Roger DUSAUTOIR, Maire, Hervé BERTELOOT, Chantal BUISSON, Jean-Luc COURBOT, Audrey CREVECOEUR (à compter de l'examen des questions diverses), Stéphane FREDERIC, Fabrice GUILBERT, Thérèse HOUSSIN, Marina LOBBEDEVY, Virginie SAINT-MACHIN, Didier SEIGRE et Claude VIEILLARD

Etaient absents : Christophe BEYAERT, excusé, qui a donné pouvoir à Mme BUISSON
Audrey CREVECOEUR, excusée, qui a donné pouvoir à Virginie SAINT-MACHIN jusqu'à la question n° 2017-54
Marie-Laure FLANDRIN, excusée, qui a donné pouvoir à M. le Maire
Sylvie LEFEBVRE

Secrétaire élue : Virginie SAINT-MACHIN

Adoption du compte rendu de la réunion précédente
Adopté à l'unanimité

2017-51 – ALSH Intercommunal de HOULLE – MENTQUE-NORTBECOURT – MORINGHEM et MOULLE – Tarifs pour l'année 2018

Invités à se prononcer sur une éventuelle augmentation des tarifs d'inscription à l'ALSH, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, décide de les augmenter d'un euro et de les fixer comme suit

| | Enfants de HOULLE – MENTQUE-NORTBECOURT – MORINGHEM – MOULLE | | Enfants domiciliés à l'extérieur | |
|-----------------------------------|--|---------------|----------------------------------|---------------|
| | QF inf. à 850 | QF 850 € et + | QF inf. à 850 | QF 850 € et + |
| pour les 2 premiers enfants | 36 € / enfant | 42 € / enfant | 44 € / enfant | 49 € / enfant |
| à partir du 3ème enfant | 34 € / enfant | 40 € / enfant | 42 € / enfant | 47 € / enfant |

Ces tarifs seront notifiés par mail aux communes partenaires et sans observation de leur part, ils s'appliqueront à compter du 1er janvier 2018.

2017-52 – Règlement Local de Publicité Intercommunal – Avis du Conseil Municipal

Par délibération n° D374-17 en date du 27 juin 2017, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de SAINT-OMER a arrêté le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) sur le périmètre de l'ex-CASO.

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses voix (4 abstentions), se prononce contre ce projet de règlement qui ne tient pas compte de la problématique des commerces dans les communes rurales.

2017-53 – Aménagement du carrefour rue du Warland / Impasse du Marais et de l'aire de croisement Impasse du Marais – Assistance à maîtrise d'œuvre

A l'issue des différentes réunions organisées ces dernières semaines, il a été décidé de faire appel à un bureau d'études pour assurer une partie de la maîtrise d'œuvre relative à ce dossier.

A la demande de la Mairie, le cabinet INGENEO a établi un devis qui s'élève 780 € H.T. pour l'établissement de l'avant-projet – du projet et l'assistance aux contrats de travaux.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, émettent un avis favorable sur cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

2017-54 – Matériel informatique – Contrat SOLUCITHEQUE – Mise à disposition du logiciel Etat Civil

La mise à disposition du logiciel jusqu'au 30 septembre 2019 (date d'échéance du contrat en cours) s'élève à 420 € H.T., formation comprise.

Lors du renouvellement, une plus-value de 60 € H.T. par trimestre sera ajoutée au contrat actuel.

Cette proposition est validée à l'unanimité des voix.

Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux – Appel à projets exercice 2018

Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés en Préfecture au plus tard le 19 janvier 2018.

Plusieurs projets sont susceptibles d'être éligibles :

- rénovation de l'Eglise,
- travaux de remise en conformité et de rénovation de la salle polyvalente (sol – accessibilité PMR des sanitaires – électricité – menuiseries...),
- travaux de réaménagement de certaines voiries communales (rue du 26 mai 1940 – rue de Bouquelboise – chemin de Halage – rue de la Basse Boulogne...).

Avant de se prononcer, le Conseil Municipal souhaite faire le point sur la situation financière de la commune et disposer, pour chaque opération, d'une synthèse du coût des travaux et des subventions susceptibles d'être obtenues.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais au titre de l'aide à la voirie communale

2 demandes de subvention déposées dans le cadre du marché de travaux de réaménagement de la voirie communale signé en 2014 avec LEROY TP n'ont pas été retenues par le Département :

- pour la TC n° 1 (rue de Vincq) : demande initiale en décembre 2014 / non retenue au titre des programmations 2015 – 2016 et 2017,
- pour les TC n° 3 à 6 (abribus rue de Vincq – Impasse des Etangs – Chemin Brûlé – Hameau des Marnières) : demande initiale en décembre 2016 / non retenue au titre de la programmation 2017.

M. PETIT et Mme WAROT, Conseillers Départementaux, s'étant engagés à ce que l'une d'entre elles au moins soit reprise bien que la commune ait obtenu une aide dans le cadre du projet d'aménagement du Warland, le Conseil Municipal demande à M. le Maire de solliciter un rendez-vous avec M. LEROY, Président du Conseil Départemental, afin de lui exposer la situation et obtenir cette subvention de 15 000 €, nécessaire à l'équilibre du budget et à la poursuite de la mise en œuvre des projets communaux.

Commentaire [p1]: Je serai d'avis de supprimer ces 2 paragraphes

Questions diverses

A l'unanimité des voix, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour l'examen des questions suivantes :

ESSOR : suite à la dernière tempête, les poteaux maintenant les filets pare-ballons sont tombés. Voir pour remplacement par des poteaux en galva ;

Motion pour le respect du principe d'autonomie financière des collectivités locales : la commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM a, par délibération en date du 27 septembre 2017, adopté une motion demandant au gouvernement la mise en œuvre de garanties réelles sur la stabilité des ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements ainsi que le maintien du financement des contrats aidés.

M. PETIT, Conseiller Départemental et Maire de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM, a transmis une copie de la délibération en exprimant le souhait que sa démarche soit relayée.

Après avoir pris connaissance du document, il est décidé, à l'unanimité des voix, de ne pas y donner suite :

Commentaire [p2]: Idem pour ce paragraphe

Arrivée de Mme CREVECOEUR

Banquet des Aînés 2018 : Mme LOBBEDEV propose de confier l'animation de la journée à l'association « Tourne et chante avec nous » pour un coût de 200 € T.T.C., SACEM non comprise. Accord est donné à l'unanimité des voix ;

Sortie des jeunes : M. BERTELOOT rappelle qu'une sortie au cinéma est programmée ce dimanche 17 décembre. A ce jour, 25 enfants sont inscrits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.